

## Descriptif de module

**Domaine :** Economie & Services  
**Filière :** Economie d'entreprise

### 1. Intitulé de module Introduction aux assurances sociales 2025-2026

**Code :** 5op470

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres :

**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres :

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres :

### 3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2  
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW  
 Pas de prérequis  
 Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme de l'enseignement l'étudiant-e :

- Sait s'orienter efficacement dans le monde des assurances sociales
- Est conscient du caractère spécifique des assurances sociales suisses (p.ex. une dent cassée en dégustant une tarte aux cerises n'est pas un accident mais une maladie et est conscient des conséquences de cette distinction)
- Peut identifier les assurances sociales pertinentes en fonction des risques assurés
- Connaît les prestations et obligations découlant des diverses assurances sociales
- Est à même, sur la base de l'enseignement dispensé, de résoudre des cas concrets relevant de cas d'espèce
- Est sensibilisé aux droits et obligations qu'ont en matière d'assurances sociales les différents partenaires suivants :
  - L'employeur/l'entrepreneur

- Le salarié
- Les assurés
- L'assureur

## 5. Contenu et formes d'enseignement

1. Le système de sécurité sociale suisse
2. La prévoyance vieillesse, survivants et invalidité
3. Les atteintes à la santé
4. Allocations pour perte de gain en cas de prestation de service et de maternité
5. Le chômage
6. Les allocations familiales
7. Aspects de procédure et notions générales
8. Ouverture internationale

Le contenu sera dispensé sous forme de cours théoriques, de cas pratiques et mini-débats. Une attitude participative est ainsi encouragée.

## 6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

L' Intelligence Artificielle n'est pas pertinente dans le cadre de cet enseignement. Son utilisation est donc interdite.

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module est prévue comme suit :

- Contrôle continu sous forme de travail de groupe écrit sur la base d'une liste de sujets donnés en cours
- Examen oral final

Le contrôle continu et l'examen oral ont une pondération identique.

## 8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités

### **Autres modalités de remédiation**

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

## 9. Bibliographie

- **Introduction au droit suisse de la sécurité sociale.** 4<sup>e</sup> éd. GREBER, Pierre-Yves, KAHIL-WOLFF, Bettina, Genève : Université de Genève/Faculté de droit, 2009. (Cahiers genevois et romands de sécurité sociale; 43) disponible sur <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:43855>
- **Droit suisse de la sécurité sociale, Volume I**, Pierre-Yves Greber , Bettina Kahil-Wolff , Romolo Molo , Ghislaine Frésard-Fellay, Stämpfli Verlag AG, Bern, 2010
- **Droit suisse de la sécurité sociale, Volume II**, Ghislaine Frésard-Fellay, Bettina Kahil-Wolff, Stéphanie Perrenoud, Stämpfli Verlag AG, Bern, 2015

- **Annuaire des assurances sociales 2026**, Roland R Perret, Gertrud E. Bollier, hrm4you GmbH, Luzern, 2026
- **La sécurité sociale en Suisse**, Centre d'information AVS/AI, Office fédéral des assurances sociales et Secrétariat d'Etat à l'économie disponible sur [https://www.ahv-iv.ch/Portals/0/Documents/Internationale\\_Broschueren/Securit%C3%A9%20sociale.pdf](https://www.ahv-iv.ch/Portals/0/Documents/Internationale_Broschueren/Securit%C3%A9%20sociale.pdf)
- **Lois d'assurance sociale**